

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2022

DCM20221207/007 **COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DU CONCESSIONNAIRE
(CRAC) 2021 DE LA SOCIETE D'ETUDES
ORNITHOLOGIQUES DE LA REUNION (SEOR)**

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 9 décembre 2022.

Que la convocation a été faite le 1^{er} décembre 2022.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	36
Représentés :	6
Absents :	3
Total des votes :	42



Le Maire

Joé BEDIER

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, SABABADY Marie Josette, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PARVEDY Georges, LARIVIERE Marie, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adélaïde, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, PERIANIN-CARPIN Audrey, RAMIN Odile, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane

ETAIENT REPRESENTES :

MM. ASSICANON Jean Thierry, PERRIER Charles, SAID Moussa, PRAUD Elodie, TIPAKA Nadia, BARBE Ludovic

ETAIENT ABSENTS :

MM. DIJOUX Sabrina, MAILLOT Serge René, NAUD CARPANIN Marie-Hélène

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20221207/007 -COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DU CONCESSIONNAIRE (CRAC) 2021 DE LA SOCIETE D'ETUDES ORNITHOLOGIQUES DE LA REUNION (SEOR).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

I. CONTEXTE

Pour faire suite à la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2019 (Affaire N° 022), approuvant le contrat de concession, la commune de Saint-André et la Société d'Etudes Ornithologiques de La Réunion (SEOR) ont signé le 5 mars 2020 une concession de service pour l'exploitation de la **"Zone nature" du Parc du Colosse**, sur une durée de 30 ans.

Dans ce cadre, la SEOR, est tenue de produire un CRAC chaque année, retraçant son activité et son bilan financier.

La notification de la concession est parvenue à la SEOR en juillet 2020. Les contraintes sanitaires, la fermeture du Parc du Colosse (travaux et crise sanitaire), et la mise en place progressive d'une équipe administrative municipale dédiée à la gestion du parc, ont fait que la SEOR n'a pas pu véritablement prendre possession des lieux et s'investir sur le terrain la première année. Il n'a donc pas semblé pertinent de produire un rapport pour l'année 2020.

Le périmètre d'intervention est délimité comme suit :



Le premier bilan d'activité réelle, couvrant l'année civile 2021 est ci-annexé et peut être résumé comme suit :

II. BILAN D'ACTIVITE

La SEOR a mené des actions sur :

- La protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel ;
- La gestion des zones à enjeux et actions de lutte contre les exotiques ;
- La replantation en espèces indigènes ;

- Le projet de la maison de la Nature : définition du programme ;
- Un partenariat associatif avec les sollicitations de l'APPMASA et l'association ADICA ;
- L'Inventaire initial des Hérons et Poules d'eau ;
- Le diagnostic sur la présence de chats errants et de rats grâce à des caméras automatiques.

III. LE BILAN FINANCIER

Bilan financier engagé en 2021

CHARGES	MONTANT EN EUROS	PRODUITS	MONTANT EN EUROS
60 – Achat	9 008,63 €	70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Achat d'études et de prestations de services		Prestation de services	
Achat non stockés de matières et de fournitures	9 008,63 €	Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
61- Services extérieurs	- €	74 – Subvention d'exploitation	21 889,63 €
Sous-traitance générales		Etat : (précisez le(s) ministère(s) sollicités(s))	
Locations		Fond Européen LIFE4BEST	21 889,63 €
Entretien et réparation		Région(s)	
Documentation		Mécénats	
Divers		Départements(s) :	
62 – Autres services extérieurs	- €	AUTRES COMMUNES	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Communes	
Frais postaux et de télécommunications		Organismes sociaux (à détailler)	
64 – Charges de personnel	12 881,00 €	FONDATIONS – ASSOCIATIONS	
Rémunérations des personnels	9 918,40 €	-	
Charges sociales,	2 962,60 €	75- Autres produits de gestion courante	
Autres charges de personnel		Don cotisations	
TOTAL DES CHARGES	21 889,63 €	TOTAL DES PRODUITS	21 889,63 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Article 1 :

- Valide le CRAC de la SEOR ;

Article 2 :

- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents concernant cette affaire.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Fait à Saint-André le 13 DEC. 2022



Le Maire

J. Bedier
Joé BEDIER